Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE
Pôle Santé Publique et Environnementale
Délégation Départementale de la Corrèze

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **ST AUGUSTIN BOURG**

Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE SAINT AUGUSTIN

Exploitant du réseau : MAIRIE DE SAINT AUGUSTIN

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Captage : **FORAGE DE CLIAT 4**
Captage : **TOURONDEL (PUY DES JANTES)**
Mélange de captages **TOUVENT**
Station de production : **RESERVOIR DE CLIAT**
Station de production : **RESERVOIR DU BOURG**

LE CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation est assuré par l'Agence Régionale de Santé en application du Code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse des contrôles effectués pour certains paramètres. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations de l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eaux pluviales et celles de l'eau potable distribuée.
Ne consommez jamais l'eau d'un puits sans vous être assuré au préalable de sa qualité.

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Le goût et la qualité de l'eau peuvent se dégrader lorsque l'eau stagne dans les canalisations, notamment par corrosion de celles-ci en se chargeant en métaux tels que le fer, le cuivre ou le plomb.

Aussi ne consommez pas une eau qui a stagné dans les canalisations (par exemple toute une nuit), employez-la pour des usages tels que : vaisselle, douche, WC...

Vous pourrez utiliser ensuite pour des usages alimentaires l'eau qui n'a pas stagné, et si vous le souhaitez, vous pouvez la conserver dans des récipients propres et fermés au réfrigérateur pendant 24 heures.

Ces mesures s'imposent particulièrement si votre branchement ou vos canalisations intérieures sont en plomb et si votre eau est trés peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre). Dans ce cas et dans l'attente du remplacement de ces canalisations en plomb, il est vivement conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas consommer cette eau (utiliser des eaux embouteillées).

Pour tous renseignements
Votre distributeur d'eau
MAIRIE DE SAINT AUGUSTIN
Tel. 05.55.21.32.77

... Quelle qualité en 2018 :

Qualité bactériologique

Recherches d'indicateurs bactériologiques témoins d'un risque pour la santé des consommateurs		*Recherches d'indicateurs bactériologiques témoins du bon fonctionnement des installations*	
Nombre de mesures :	10	Nombre de mesures :	7
Pourcentage de conformité :	100 %	Pourcentage de conformité :	100 %

Qualité chimique

Conductivité

(Minimum autorisé 200 µS/cm)

Nombre de mesures :	10	
Valeur maximale atteinte :	163	µS/cm
Pourcentage de conformité :	0 %	

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6.5 et maximum pH 9.0)

Nombre de mesures :	10	
Valeur minimale atteinte :	5,3	
% de conformité :	50 %	

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/l)

Nombre de mesures :	6	
Valeur maximale atteinte :	4	mg/l
Pourcentage de conformité :	100 %	

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures :	3	
Valeur moyenne :	0,9	°F

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0.1µg/l)

Nombre de prélèvements :	3		Nombre de mesures :	420
Valeur maximale atteinte :	0	µg/l	Nombre de non-conformités :	0

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb)

Ce document a été rédigé par la Délégation Départementale de la Corrèze de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

Date de réalisation : 19 février 2019